

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 314

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa supprime le fait qu'une amende pour non-respect des règles en matière de publicité soit appliquée autant de fois qu'il y a de publicités, d'enseignes ou de préenseignes en infraction.

Une telle disposition apparaît contradictoire avec l'objectif de mieux encadrer et réguler la publicité. Cet amendement prévoit donc de supprimer cet alinéa.